

**Comité Ethique et Déontologie
PV DE LA RÉUNION N° 4 / 2018
Jeudi 21 juin au siège du Paris Université Club**

Présidence	Michel SAMPER
Présents	Alain BILLOUIN, Hervé DION, Jean-Luc GASTALDELLO, Jean-Yves LE PRIELLEC, Alain MARTRES, Michel MELET
Excusés	Pascale BRIQUET, Gisèle DI GIACOMO-BONNICI, Maurice HOUVION, Jean-Patrick THIRION

La réunion débute à 10 heures –

Michel SAMPER indique en préambule que les 2 membres nouvellement nommées, Pascale BRIQUET et Gisèle DI GIACOMO-BONNICI l'ont informé qu'il leur était impossible d'être présentes à cette réunion. Le Comité regrette leur absence. Conformément à l'ordre du jour, les points suivants sont successivement examinés :

I- Tour de table sur l'actualité de l'éthique en athlétisme ; évolution des missions et des responsabilités du Comité d'éthique

Jean-Yves LE PRIELLEC intervient en premier pour évoquer les incivilités, les comportements agressifs de quelques athlètes, les tricheries de certains dirigeants notamment les détournements de règlements techniques constatés à l'occasion du premier tour du Championnat de France des clubs. Michel MELET intervient pour indiquer qu'il est tout à fait de son avis. Face à ces situations, le Comité d'éthique estime nécessaire un rappel au règlement des compétitions et aux principes éthiques inscrits dans la Charte.

Hervé DION et Michel MELET signalent ensuite qu'il existe sur le site de la FFA un onglet intitulé « aide aux victimes ». Alain MARTRES précise qu'il est ainsi possible d'accéder à un document édité par le Ministère de la jeunesse et des sports et qui indique aux victimes de bizutage, de violences sexuelles, de racisme, d'homophobie, de sexisme, d'endoctrinement, comment se défendre sur le plan légal.

Michel SAMPER relate les points évoqués lors d'une réunion internationale au Stade de France – réunion à laquelle il était convié – consacrée à la délinquance financière dans le monde du sport (corruption, jeux d'argent en ligne, compétitions truquées ...). Les interventions nécessaires dans ce domaine en termes d'éthique conduisent les membres du comité à s'interroger sur l'évolution de leurs missions par rapport au règlement de la FFA et sur la notion d'indépendance inscrite dans la loi du 2 mars 2017 (voir PV n°1/2018 de la réunion du 27 février 2018) ; En l'absence de décret d'application sur ce point, le comité estime qu'il serait probablement plus judicieux de parler d'autonomie au sens d' « indépendance intellectuelle ».

Jean-Yves LE PRIELLEC intervient à nouveau pour indiquer que la FFA souhaite que les réactions du Comité d'éthique sur les litiges dont il est saisi soient plus rapides ;

il est remarqué que cela nécessite des moyens matériels (en particulier du secrétariat) en adéquation.

Enfin, et toujours en relation avec l'actualité, le Comité d'éthique prend connaissance des résultats provisoires d'une enquête en cours sur le harcèlement diligenté par la FFA ; il est décidé d'attendre des éléments supplémentaires pour en tirer des conclusions.

II - Poursuite de la rédaction de la 2ème partie de la Charte d'éthique et de déontologie

Michel SAMPER rappelle que cette 2ème partie porte sur les déviances comportementales et qu'après un premier point consacré au harcèlement et aux agressions sexuelles, le Comité se propose de traiter des discriminations au sens large. Hervé DION intervient pour préciser que ces discriminations sont interdites par la Convention européenne des droits de l'homme de 1950, la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne de 2000, mais également interdites et condamnées en tant qu'infractions par nos Code pénal et Code du sport.

Il s'agit notamment de toute distinction opérée entre les individus à raison de leur origine, de leur appartenance à une ethnie, une nation, une race (racisme) ou une religion, de leur handicap, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle (homophobie), de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales. Michel SAMPER invite les membres du Comité à faire des propositions de rédaction.

III - Nouveaux litiges pour lesquels le Comité d'éthique a été saisi.

Litige n° 1 : Prosélytisme éventuel d'un éducateur en formation entraîneur 1^{er} degré jeunes

Le Comité d'éthique est informé de ce comportement supposé par la Présidente de la Commission d'éthique d'une ligue régionale. Michel SAMPER distribue des photocopies de tous les documents en sa possession. Après examen de ces documents et intervention de Jean-Yves LE PRIELLEC, le Comité décide d'attendre, avant de se prononcer, la production d'une preuve directe et suffisante de prosélytisme. Dans ce cas, Michel SAMPER adressera une lettre à l'intéressé avec copie à la Présidente désignée ci-dessus.

Litige n°2 : Injures sur les réseaux sociaux d'une athlète à l'encontre d'un jury

Une athlète dont un saut en longueur a été déclaré mordu par le jury de l'épreuve formule avec une expression écrite fort médiocre des injures sur les réseaux sociaux à l'encontre de ce jury. Le Comité d'éthique se prononce pour que cette athlète rédige un démenti selon les mêmes modalités et décide de demander au Président de la Fédération de saisir la commission de discipline.

Litige n°3 : Agression d'un juge-arbitre et injures à l'encontre de ce dernier et d'un autre juge par un athlète mineur

Encore un litige né à la suite d'un saut en longueur déclaré mordu. Les faits tels qu'ils sont présentés dans les documents mis à la disposition du Comité d'éthique sont particulièrement graves. Jean-Yves LE PRIELLEC informe les membres du

Comité que les instances de la Ligue au sein de laquelle est licencié le jeune athlète l'ont sanctionné en l'excluant de l'équipe de ligue ; il indique également que le Président de son club va l'obliger à suivre une formation de jeune juge et que la commission de discipline de la FFA a été saisie.

Au-delà de la sanction, Michel SAMPER se propose d'écrire « sur le bien vivre ensemble » aux personnes qui composent l'environnement éducatif de l'athlète.

Litige n°4 : Diffusion via mail, par un Président de Comité départemental d'informations estimées mensongères par des membres d'une ancienne Ligue

Le Comité d'éthique est informé de cette diffusion. Michel SAMPER jugera, au vu d'informations supplémentaires s'il convient qu'il intervienne au plan éthique.

IV- Prix de l'éthique 2018

Le prix est attribué à l'unanimité des présents (Jean-Luc GASTADELLO, à sa demande, ne participe pas au vote) à Christophe LEMAITRE et Pierre CARRAZ. La remise du prix est prévue lors du *Décaster* à Talence en septembre 2018.

V- Désignation de correspondants du Comité d'éthique dans les ligues

Michel SAMPER indique que Monique AUTHIER-BAULU (ancienne internationale) pour la ligue de Nouvelle-Aquitaine et Jean-Jacques BEHM (ancien international) pour la ligue d'Auvergne – Rhône-Alpes ont été désignés et ont accepté. Pour les Ligues autres que celles dont sont issus les membres du Comité d'éthique, une relance sera effectuée par Michel SAMPER.

VI- Place de l'éthique aux Championnats d'Europe d'athlétisme en 2020 à Paris

Michel SAMPER, après avoir rappelé qu'en 2020 la FFA aura cent ans, résume les conditions d'insertion du projet éthique dans le programme des Championnats d'Europe. *In fine*, ce projet est pris en charge par la FFA ; la rédaction d'un pré-projet, compatible avec les exigences de l'Union européenne, car susceptible d'être financé par cette dernière, est en cours. Nous restons en attente de la consultation de la Commission européenne prévue à l'automne 2018.

VII- Questions diverses : hommage à Boughera EL OUAFI champion olympique de marathon aux J.O de 1928

Michel SAMPER indique au Comité d'éthique qu'il a été informé par le Paris Université Club d'un projet de web série consacré à Boughera EL OUAFI et piloté par la société « Frozen FROGS » spécialisée dans la production audiovisuelle et cinématographique, domiciliée à Paris. Boughera EL OUAFI, né en 1899 en Algérie et décédé tragiquement à Paris en 1959, fut avec Alain MIMOUN le seul Français Champion olympique de marathon. Michel SAMPER communique aux membres du Comité une copie de la lettre de remerciements adressée à la société « Frozen Frogs » pour son initiative et dans laquelle il l'assure du soutien du Groupement des internationaux français d'athlétisme, du Comité d'éthique et de déontologie de la FFA, sous couvert de cette dernière.

- *L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 15* -

Aucune date n'est fixée pour la prochaine réunion.

Michel SAMPER
Président CED

Hervé DION
Membre du Comité